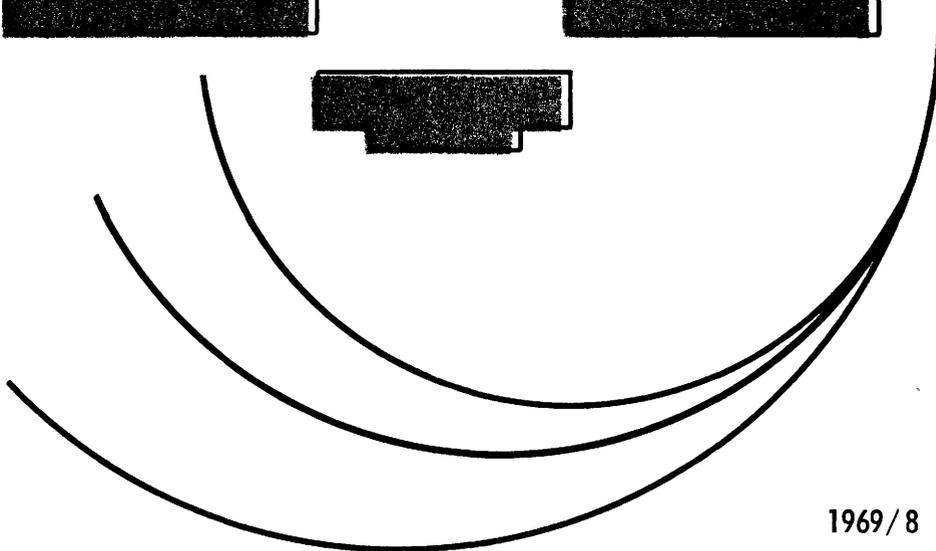


*parlement européen*

# informations



## S O M M A I R E

	<u>Page</u>
I. Session du 3 novembre .....	1
II. Session du 24 au 28 novembre .....	5
III. Activités des commissions parlementaires .....	25
IV. Autres informations .....	34

Secrétariat général du Parlement européen  
Publication de la Direction générale de la documentation  
parlementaire et de l'information

Tél. 477.11

Luxembourg

PE. i. 771

## I. SESSION DU 3 NOVEMBRE

Dans la perspective de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de la Communauté, le Parlement européen a tenu à rappeler sa position à l'égard des problèmes fondamentaux de la politique européenne et communautaire. A cet effet, il a tenu une session à Luxembourg le 3 novembre, au cours de laquelle il a adopté une résolution, présentée par M. Scarascia-Mugnozza (dém.-chr. it), président de la commission politique, dans un rapport (doc. 131) fait au nom de cette commission.

La résolution a été adoptée par les quatre groupes politiques. Les parlementaires communistes ont voté contre. Plusieurs amendements, ne touchant pas au fond, ont été adoptés, notamment un amendement de Mlle Lulling (soc. lux.) demandant la réalisation d'une politique sociale commune.

Le Parlement européen, mettant l'accent sur l'importance de la conférence, considère que la Commission européenne doit être associée aux travaux en tant qu'interprète de l'intérêt communautaire. Profondément préoccupé par la situation actuelle qui met en danger l'acquis communautaire, et conscient du fait que l'union politique des peuples de l'Europe se révèle plus nécessaire que jamais pour surmonter les difficultés actuelles, le Parlement dresse un catalogue de demandes aux chefs d'Etat ou de gouvernement.

Le Parlement attend de ceux-ci qu'ils déterminent sans ambiguïté une volonté commune d'aboutir à un accord quant aux objectifs de la construction européenne, à la place et au rôle de l'Europe unie, et qu'ils décident, dans l'esprit de la déclaration de Bonn du 18 juillet 1961, de réaliser par étapes l'union politique de l'Europe et lui donnent forme dans le courant de l'année 1970.

L'Assemblée demande aux chefs d'Etat ou de gouvernement d'arrêter un programme d'action pour l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement des Communautés, afin de permettre aux institutions communautaires : - de passer à la phase définitive du marché commun à la date prévue - de définir sans délai une véritable politique économique et conjoncturelle commune - de promouvoir une politique sociale commune - d'appliquer intégralement toutes les dispositions des traités concernant le fonctionnement et les compétences des institutions communautaires - de donner une nouvelle impulsion à une poli-



## II. SESSION DU 24 AU 28 NOVEMBRE

Le Parlement européen qui s'est réuni à Strasbourg du 24 au 28 novembre, s'est prononcé sur le budget des Communautés pour 1970 et s'est préoccupé de l'avenir de l'Euratom. Il a donné un avis favorable à un règlement sur la politique commerciale commune et a débattu des rapports entre la Communauté et l'Amérique latine. Dans le domaine agricole, le Parlement a approuvé les mesures à prendre à la suite de la réévaluation du Deutsche Mark ainsi que plusieurs propositions de règlements portant notamment sur le marché des fruits et légumes. La Commission européenne a répondu à une question orale sur l'accord international sur les céréales et le président du Conseil a présenté les accords d'association CEE-EAMA et CEE-Est Afrique. Le Parlement s'est prononcé sur plusieurs questions sociales et de santé publique ainsi que sur des propositions se rapportant à la politique des transports. Enfin, il a examiné différents problèmes juridiques ayant trait notamment aux comités de gestion et au rapprochement des législations.

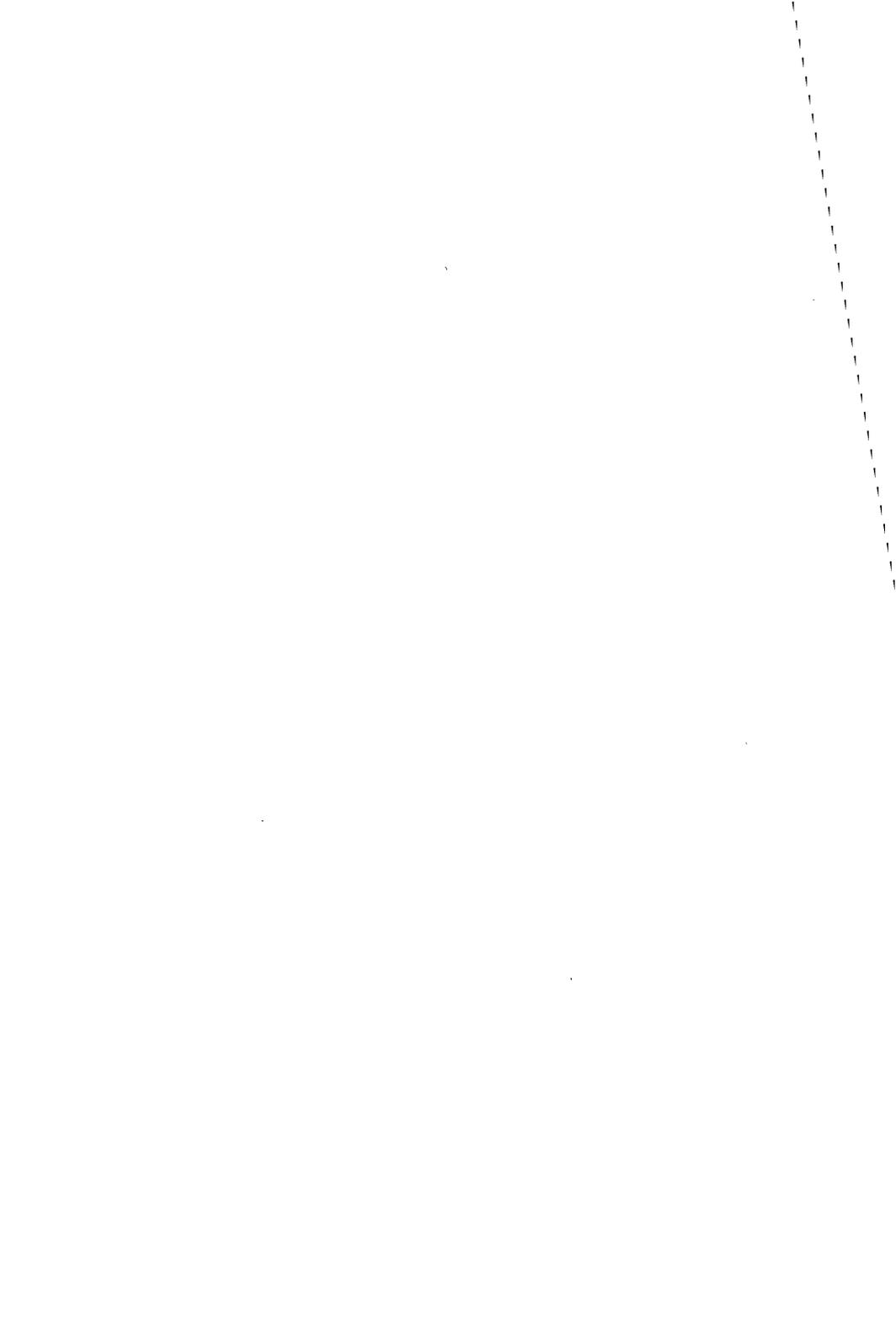
Le président Scelba a informé l'Assemblée que le Conseil avait accepté de donner une réponse verbalement ou par écrit aux demandes formulées par une commission parlementaire sur les raisons qui ont amené le Conseil, dans un acte adopté, à s'écarter sensiblement d'un avis de l'Assemblée.

M. Merchiers (lib. belge) a été élu vice-président du Parlement européen en remplacement de M. Berkhouwer (lib. néerl.) élu président du groupe des libéraux et apparentés.

### Budget des Communautés pour 1970 (26 novembre)

M. Aigner (dém. chr. all.) a présenté son rapport (doc. 160) fait au nom de la commission des finances et des budgets qui se compose d'une introduction dans laquelle sont examinés brièvement et d'une façon générale les problèmes de l'intégration communautaire en rapport avec le budget 1970 (ressources propres et renforcement des pouvoirs du Parlement - financement de la politique agricole commune - crises





## L'avenir de l'Euratom (26 novembre)

Deux questions orales avec débat à la Commission européenne ont été discutées par le Parlement européen. La première (n° 12/69) posée par la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, demande à la commission son opinion sur la situation actuelle de la recherche communautaire dans le cadre d'Euratom. Développant les termes de la question orale, M. Oele (soc. néerl.) a insisté sur la nécessité d'une décision politique rapide si l'on ne veut pas assister à la disparition d'une des trois Communautés.

La deuxième question orale (n° 14/69), posée par la commission des finances et des budgets, demande à la Commission européenne si elle pense pouvoir continuer à porter plus longtemps la responsabilité qui est la sienne dans les destinées de la Communauté européenne, en l'absence de toute décision sur un programme de recherche et d'un budget de recherche et d'investissement fondé sur celui-ci. La Commission européenne doit faire preuve de courage politique, a déclaré M. Posthumus (soc. néerl.) et répondre honnêtement à la question de savoir si elle peut encore assumer ses responsabilités face à la carence du Conseil.

M. Hellwig, vice-président de la Commission européenne, a rappelé les principaux problèmes qui se posent actuellement à l'Euratom et a assuré le Parlement que la Commission européenne fait tout son possible pour que les problèmes des centres de recherche soient résolus au mieux de l'intérêt communautaire. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a constaté que l'on ne pouvait pas dissocier le budget du programme pluriannuel de recherche. Ces questions ont un caractère politique dont il faut tenir compte dans la recherche d'une solution.

MM. Noe (dém. chr. it.), Gerlach (soc. all.) et Biaggi (lib. it.), au nom de leurs groupes politiques, ont vivement critiqué l'attitude du Conseil vis-à-vis de l'Euratom et ont réclamé des décisions claires et rapides quant à l'avenir de la recherche européenne. Ils se sont prononcés notamment pour un développement des recherches fondamentales et industrielles et ont exprimé leurs craintes à l'égard de l'avenir de la recherche en Europe. Leur espoir se tourne vers le sommet de La Haye dont on attend beaucoup pour la survie de l'Euratom. MM. Romeo (lib. it.), Glinne (soc. belge), Cifarelli (soc. it.) et Springorum (dém. chr. all.) ont fait des déclarations dans le même sens et ont approuvé les termes de la résolution présentée par la commission des finances et des budgets.

M. de la Malène (fr.), parlant au nom du groupe de l'UDE, a constaté que des erreurs considérables ont été commises dans le domaine de l'énergie. Il estime que les Six devraient se mettre d'accord sur trois actions concernant les réacteurs d'avenir, les techniques communes d'accompagnement et la politique industrielle commune. Dans cette direction, il y a des possibilités pour la définition de toute une politique.

En conclusion du débat, le Parlement européen a adopté une résolution. Considérant qu'au mépris des dispositions du traité CEEA, le Conseil n'a pas élaboré de troisième programme pluriannuel de recherche et d'enseignement - que cette manière d'agir entrave sans cesse davantage l'accomplissement des tâches importantes que le traité confie à l'Euratom - que le troisième programme pluriannuel proposé par la Commission ne représente qu'un programme minimum, le Parlement demande qu'à la prochaine réunion du Conseil consacrée à ces questions, la Commission ne laisse subsister aucun doute sur le fait qu'elle n'acceptera plus aucun retard dans l'adoption d'une décision en la matière.

#### Politique commerciale commune (25 novembre)

Le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de décision concernant l'uniformisation progressive des accords relatifs aux relations commerciales des Etats membres avec les pays tiers et la négociation des accords communautaires, sur la base d'un rapport (doc. 157) fait par M. Kriedemann (soc. all.) au nom de la commission des relations économiques extérieures.

Il est prévu, conformément au traité CEE que toute négociation tendant à la conclusion d'accords commerciaux doit être conduite selon une procédure communautaire. Toutefois, pendant une période de trois ans, les accords commerciaux avec les pays qui n'ont pas reconnu la Communauté de jure, seront négociés selon une procédure exceptionnelle. De telles négociations seront menées par les Etats membres sur la base de conclusions préalablement dégagées selon une procédure communautaire et la conformité du résultat de ces négociations avec ces conclusions sera vérifiée au niveau communautaire.

Dans sa résolution, le Parlement européen constate avec satisfaction que l'on n'a pas renoncé au principe de la réalisation d'une politique commune en matière de conclusion d'accords commerciaux mais

regrette que la Commission européenne ait dû présenter une proposition en retrait par rapport à ses propositions antérieures. Il reconnaît néanmoins que la Commission s'est efforcée d'obtenir des Etats membres une attitude aussi communautaire que possible dans la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux et, même en pratique, par des voies indirectes, d'aboutir à une politique commune en la matière. Le Parlement ne croit pas qu'il soit de l'intérêt de la Communauté de s'accommoder de ce que certains pays tiers ne soient pas disposés, pour des raisons politiques, à reconnaître de jure la Communauté et regrette l'attitude de ces pays qui risque de provoquer des perturbations inutiles dans le fonctionnement du marché intérieur de la Communauté.

Le Parlement demande à la Commission européenne de raccourcir le délai de trois ans dans lequel les oppositions subsistant à l'égard de la procédure commune de conclusions d'accords commerciaux sont à éliminer et s'inquiète du bon fonctionnement des comités prévus dans la proposition de décision. Il estime trop court le délai de dix jours prévu pour l'examen par les Etats membres des résultats des négociations conduites par l'un d'eux. Enfin, le Parlement demande que tout soit fait pour éviter que des mesures bilatérales empêchent la Communauté d'assumer ses responsabilités selon les termes de l'art. 110 du traité CEE.

Cette résolution a été adoptée, sans enthousiasme, par les groupes démocrate-chrétien et socialiste qui redoutent que la procédure d'exception devienne la règle et constatent que la proposition de décision limite les pouvoirs de la Commission européenne. M. Westerterp (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a demandé que la Commission mène une politique commerciale active et a regretté que rien ne soit prévu pour que le Parlement puisse intervenir avant qu'un accord commercial ne soit définitivement conclu. M. Dehousse (belge), au nom du groupe socialiste, estime qu'une telle proposition permet de prendre la mesure de la dégradation de l'esprit et de la construction communautaires. Le système proposé reste basé sur le principe de la prépondérance des Etats membres. Il a critiqué la notion d'intérêt vital qui est à la base de toute la politique commerciale des Etats membres et est absolument incompatible avec la construction d'une organisation communautaire. M. Tolloy (soc. it.) se méfie des décisions unilatérales qui risquent d'empêcher l'Europe de jouer son rôle politique et économique.

M. Terrenoire (fr.) a annoncé que le groupe de l'UDE voterait aussi la résolution en soulignant les deux faces du problème : obligations du traité et considérations d'ordre politique. Certains accords commer-

ciaux, notamment avec les pays de l'Est, constituent le prolongement d'une certaine politique étrangère, qui n'existe pas au niveau communautaire. Cependant, fidèle au traité de Rome, le groupe est partisan d'une politique commerciale commune progressive et souple.

M. D'Angelosante (non inscrit, it.) a déclaré que les parlementaires communistes voteraient contre la résolution qui accepte une proposition modifiant le traité et s'est préoccupé des objectifs de la politique commerciale commune, notamment à l'égard des pays de l'Est, dont plusieurs ont des rapports commerciaux avec des Etats membres de la Communauté.

M. Giraud (dém. chr. it.), rapporteur pour avis de la commission politique, a apporté le plein accord de cette commission sur la résolution. M. Boano (dém. chr. it.) a insisté sur la nécessité d'élargir les échanges entre le COMECON et la CEE.

M. Deniau, membre de la Commission européenne, a souligné que les exceptions étaient limitées dans le temps (trois ans) et dans l'espace (aux pays qui refusent de reconnaître la Communauté) et que la procédure comportait formellement des autorisations en début et en fin d'opération. La Commission espère que cette procédure permettra d'éviter que les divergences dans la politique commerciale ne se traduisent par des difficultés internes dans la Communauté. Un des soucis primordiaux de la Commission a été qu'il soit bien clair que si l'on s'engageait dans l'examen de certaines exceptions, il devait être bien entendu que la règle normale continuait à s'appliquer à la majorité ou à la généralité des cas. M. Deniau a parlé des relations avec les pays de l'Est avec lesquels la Communauté doit développer ses échanges et a déclaré que la Commission entendait bien mener une politique commerciale active.

#### Relations des Communautés avec l'Amérique latine (25 novembre)

M. De Winter (dém. chr. belge) dans son rapport (doc. 139) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures rappelle que les problèmes inhérents aux relations des Communautés avec l'Amérique latine ont été abordés à maintes reprises par le Parlement européen et les autres institutions communautaires, mais les solutions proposées ont été fort peu nombreuses. Le manque de dynamisme du Conseil, constate le rapporteur, explique l'absence d'initiative en vue d'obtenir des résultats dans le domaine des relations Communautés - Amérique latine.

De l'étude des échanges commerciaux et de l'état de la coopération technique et financière entre l'Amérique latine et les pays de la Communauté, le rapporteur tire des conclusions et fait des suggestions résumées dans la résolution adoptée par le Parlement à l'issue du débat.

Au cours de ce débat, MM. Noe (dém. chr. it.) et Kriedemann (soc. all.) ont déclaré que leurs groupes voteront la résolution présentée par la commission parlementaire. De son côté, M. D'Angelosante (non inscrit, com. it.) a expliqué pourquoi les parlementaires communistes voteront contre la résolution. La Communauté ne doit pas se faire le complice de la politique américaine ni s'associer aux discriminations imposées par les Etats-Unis. La Communauté doit aller à la rencontre des peuples sans exclusive.

M. E. Martino, membre de la Commission européenne, a illustré l'action de la Commission européenne vis-à-vis des pays d'Amérique latine et a rappelé les principaux points abordés dans la communication transmise au Conseil en juillet 1969 qui a pour objectif l'élaboration d'une politique d'ensemble à l'égard des pays latino-américains.

Après avoir rejeté quatre amendements présentés par M. D'Angelosante (non inscrit, com. it.), le Parlement a approuvé une résolution dans laquelle il réaffirme que toute politique d'aide aux pays d'Amérique latine doit être réalisée sur une base communautaire et estime que la communication de la Commission européenne définit de nouvelles possibilités de renforcement des relations avec ces pays. Le Parlement recommande l'institution d'une commission mixte CEE-pays de l'Amérique latine et demande que la Communauté fasse des propositions concernant la stabilisation des cours des matières premières. Il invite la Commission à faire en sorte que toute proposition d'octroi de tarifs préférentiels pour les produits finis et semi-finis inclue un nombre aussi grand que possible de produits agricoles transformés. L'Assemblée recommande aussi une révision des taxes à la consommation sur les produits tropicaux dans la Communauté et espère que la Communauté mettra à la disposition de l'Amérique latine des moyens financiers permettant de stimuler l'économie latino-américaine.

## Questions agricoles

Conséquences dans le secteur agricole de la réévaluation du Deutsche Mark (27 novembre). Le Parlement a donné un avis favorable à la proposition de règlement relative aux mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de la réévaluation du Deutsche Mark, sur la base d'un rapport (doc. 165) fait par M. Vredeling (soc. néerl.), au nom de la commission de l'agriculture. Dans la résolution, le Parlement reconnaît la nécessité d'accorder une compensation financière à l'agriculture allemande, non seulement dans l'intérêt des agriculteurs allemands, mais aussi dans l'intérêt de la Communauté. Toutefois, l'attribution d'aides directes à l'agriculture d'un Etat membre pose le problème de l'égalité de traitement pour les agriculteurs des autres Etats membres. Le Parlement se prononce pour une participation dégressive immédiate de la Communauté au financement de ces mesures et pour le remplacement des aides directes par des mesures de politique sociale et structurelle dès que possible, en tenant compte de l'évolution de la politique agricole commune. La Commission européenne est invitée à analyser les effets de ces mesures sur l'agriculture de la Communauté et à soumettre des propositions garantissant une égalité de traitement du secteur agricole dans l'ensemble de la Communauté. Enfin, le Parlement rappelle sa demande de définition d'une véritable politique économique et conjoncturelle commune.

M. Briot (fr.), au nom du groupe de l'UDE, s'est prononcé en faveur de la résolution et de la proposition de règlement, en insistant sur la nécessité de ne pas prolonger l'inégalité de traitement entre les agriculteurs des six pays. MM. Richarts (dém. chr. all.) et Mauk (lib.all.) se sont prononcés contre la résolution car ils estiment que la proposition en discussion ne compensera pas le dommage causé par la réévaluation du Deutsche Mark. M. Cipolla (non inscrit, com. it.) a voté également contre la proposition en discussion qui est basée sur le protectionnisme agricole et confirme la faillite de la politique communautaire.

M. Westerterp (dém. chr. néerl.) a posé le problème de l'application du règlement communautaire sur l'unité de compte en matière agricole qui prévoit, qu'en cas de modification unilatérale de parité monétaire, les conséquences sont compensées par l'Etat membre responsable. Il reproche à la Commission européenne de n'avoir pas proposé une modification de ce règlement au lieu de l'ignorer.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé que la proposition de règlement ne faisait que guérir des symptômes

et qu'il fallait attaquer le mal à la base. M. Barre, vice-président de la Commission européenne, répondant à M. Westerterp, a souligné que les règlements dont on disposait en la matière n'étaient ni suffisants ni correctement adaptés. Une superstructure a été édiflée sans infrastructure suffisante, a déclaré M. Barre pour qui il faut maintenant développer l'organisation de la Communauté sur le plan économique et monétaire et revoir les règlements relatifs à l'unité de compte.

Au cours de sa séance du 28 novembre, le Parlement européen a discuté une série de rapports faits au nom de la commission de l'agriculture sur plusieurs questions relatives à la gestion de la politique agricole commune.

Le secteur des fruits et légumes. Le Parlement européen a approuvé, sous réserve de quelques modifications, six propositions de règlements, sur la base d'un rapport (doc. 159) de M. Mauk (lib. all.). Ces propositions, a déclaré le rapporteur, ont pour but d'uniformiser les conditions d'intervention sur le marché, de modifier les conditions d'application des normes de qualité et de modifier ces normes pour certains fruits, de prévoir une série de mesures en vue de l'assainissement de la production fruitière.

M. Vredeling (soc. néerl.) et plusieurs autres orateurs se sont élevés contre le fait que le Conseil avait déjà pris plusieurs décisions sur ces principaux points sans attendre l'avis du Parlement. M. Bading (all.) a déclaré que le groupe socialiste était opposé à ces règlements qui ne remplissent pas les conditions nécessaires à une bonne organisation de marché. Celle-ci doit être pratique et contrôlable; elle doit rendre service tant aux producteurs qu'aux consommateurs et il faut savoir à quels frais elle engage. M. Cipolla (non inscrit, com. it.) s'est également opposé à ces règlements qui ne tiennent pas compte des problèmes structurels et ne réservent pas une place suffisante aux problèmes régionaux. MM. Richarts (dém. chr. all.) et Liogier (UDE, fr.) ont apporté l'approbation de leurs groupes politiques aux propositions de règlements. M. Liogier a fait quelques remarques portant notamment sur les interventions, la destination des produits retirés du marché, le régime de restitutions à l'exportation, les primes d'arrachage et le cadastre fruitier à instaurer. M. Cifarelli (dém. chr. it.) approuve également ces règlements qui s'insèrent dans le cadre du renouvellement de la politique agricole commune.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé qu'il pouvait accepter la plupart des modifications proposées par la commission de l'agriculture. Il a fait quelques réserves sur certaines

d'entre elles, notamment en ce qui concerne les subventions aux associations de producteurs qui restent en grande partie à créer. Après avoir rejeté plusieurs amendements présentés par M. Scardaccione (dém. chr. it.), le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il se prononce pour le renforcement de la responsabilité propre des groupements de producteurs, invite la Commission à veiller à ce que la commercialisation normale ne soit pas entravée par l'utilisation des produits retirés du commerce et estime que les subventions devraient être limitées aux membres des organisations de producteurs. Enfin, le Parlement demande que les mesures d'assainissement de la production soient arrêtées uniformément pour l'ensemble de la Communauté.

Mesures spéciales en vue de l'amélioration de la production et de la commercialisation des agrumes communautaires. Sur la base d'un rapport (doc. 158) de M. Scardaccione (dém. chr. it.) le Parlement a approuvé un règlement portant sur ces mesures spéciales qui, à son avis, doivent être appliquées de manière à ce que leurs principaux bénéficiaires soient les producteurs agricoles d'agrumes et les organisations de producteurs. La proposition de règlement prévoit des mesures à moyen terme (reconversion de plantations, création et amélioration de centres de stockage et de conditionnement notamment) et à court terme au moyen de compensations financières.

MM. Kriedemann (soc. all.) et Romeo (lib. it.) ont, au nom de leurs groupes politiques, approuvé le règlement ainsi que M. Cifarelli (dém. chr. it.). M. Cipolla (non inscrit, com. it.) a souligné que le problème primordial était celui de la préférence communautaire et n'a pas accepté que les plans de production soient subordonnés à l'approbation de la Communauté. Les communistes italiens sont opposés à ce règlement.

Détermination de la grille communautaire de classement des carcasses de porc. Rapport (doc. 140) de M. Richartz (dém. chr. all.). Avis favorable à la proposition de règlement qui facilitera, sur une base commune, les cotations dans les Etats membres, du porc abattu et rendra ces cotations comparables au prix de base en vigueur pour la qualité standard.

Modification du règlement relatif à l'organisation commune du marché du sucre. (Rapport (doc. 167) de M. Klinker, dém. chr. all.). Le Parlement approuve ce règlement qui définit le système des quotas dans le secteur du sucre.

Calcul du prélèvement au titre des sucres divers d'addition pour les produits transformés à base de fruits et légumes. (Rapport (doc. 166)

de M. Mauk, lib. all.). Le Parlement européen a donné un avis favorable à une proposition de règlement.

Certificats d'importation, d'exportation ou de préfixation à toute la Communauté. (Rapport (doc. 168) de M. Dröscher (soc. all.). Le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement reportant la date d'extension du champ d'application de ces règlements.

Conditions du concours du FEOGA. A la demande du rapporteur M. Vredeling (soc. néerl.), l'examen du rapport (doc. 164) sur la proposition de règlement portant prorogation du délai relatif aux conditions du concours du FEOGA a été reporté à la session de décembre, le texte de cette proposition n'existant pas encore dans les quatre langues de la Communauté.

Marchandises résultant de la transformation de produits agricoles. Au cours de sa séance du 25 novembre, sur la base d'un rapport (doc. 156) de M. Romeo (lib. it.), au nom de la commission économique, le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement modifiant le règlement déterminant le régime d'échanges applicable à ces marchandises (sucres et farines).

Fonctionnement de l'accord international sur les céréales (27 novembre). Dans une question orale avec débat (n° 7/69), la commission des relations économiques extérieures demande à la Commission européenne quelles sont les conséquences sur le fonctionnement de l'accord international de 1967 sur les céréales, de la baisse des prix de vente appliquée récemment par certains grands pays exportateurs ?

Après que M. Westerterp (dém. chr. néerl.) ait présenté cette question au nom de la commission parlementaire, M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, rappela les causes de la situation actuelle et les tentatives faites pour y remédier. A son avis, il faut rechercher un meilleur accord international sur l'ensemble des céréales compte tenu de la situation actuelle qui n'est plus la même que celle existant lors de la conclusion du précédent accord.

M. Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste, a évoqué la possibilité d'un accord international temporaire allant dans le sens d'un partage du marché mondial. Cette solution a été repoussée par M. Briot (fr.) qui, parlant au nom du groupe de l'UDE, a estimé que la Communauté devait être présente sur tous les marchés. De plus, il faut exiger des autres pays producteurs qu'ils prennent les mêmes décisions que la Communauté en matière de limitation des productions.

Répondant aux orateurs, M. Mansholt a souligné qu'une solution au problème ne pourrait pas résulter d'un partage du marché mondial mais de la conclusion de nouveaux accords dans le cadre du GATT en vue de réglementer la production et la commercialisation.

Aux termes de la résolution adoptée en conclusion du débat, le Parlement regrette la situation actuelle du marché mondial des céréales, rejette le système du partage de ce marché et se prononce pour des engagements adéquats en matière de production et de commercialisation entre pays exportateurs et importateurs.

#### Convention d'association CEE-EAMA et accord d'association CEE-Est africain (26 novembre)

M. De Koster, président en exercice du Conseil des Communautés, a présenté ces deux textes dont il a souligné la portée politique. La convention d'association CEE-EAMA est caractérisée par sa plus grande souplesse tant pour les échanges que pour la collaboration technique et financière. M. De Koster a exposé ensuite les principales dispositions de cette nouvelle convention qui répond, à son avis, aux aspirations des partenaires. Pour l'accord CEE-Est africain, M. De Koster a souligné que l'on avait tenu compte des vœux exprimés par le Parlement européen, notamment en instituant un organisme paritaire de contacts parlementaires. En conclusion, M. De Koster a souhaité au nom du Conseil que ces textes soient ratifiés par les Parlements nationaux dans les meilleurs délais.

Le Parlement européen se prononcera sur ces accords au cours de sa prochaine session de décembre sur la base de rapports présentés par MM. Achenbach (lib. all.) et Bersani (dém. chr. it.)

#### Questions sociales et de la santé publique

Activité de l'organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille (27 novembre). Le sixième rapport de l'organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille a été discuté par le Parlement européen sur la base d'un rapport (doc. 151) fait par M. Bergmann (soc. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique. Le rapporteur a fait ressortir l'importance du travail accompli par l'organe permanent et a mis l'accent sur les domaines où son action doit se développer. Les différentes

observations sont reprises dans la résolution adoptée par le Parlement à l'issue du débat.

Le Parlement demande à la Commission européenne de doter le secrétariat de l'organe permanent d'un nombre suffisant de spécialistes et fait plusieurs suggestions portant sur des problèmes techniques et tendant à renforcer la sécurité et la protection sanitaire des travailleurs du fond. Le Parlement demande également que les recherches sur la pneumoconiose soient menées à terme et que l'on étudie sérieusement le problème des facteurs humains en matière de sécurité, ainsi que les causes des accidents survenus à la suite d'effondrements de tailles et de galeries.

Cette résolution a été approuvée par MM. Santero (dém. chr. it.) Ramaekers (soc. belge) et Bousch (UDE, fr.) qui parlaient au nom de leurs groupes politiques respectifs. Les porte-parole des groupes ont insisté pour que l'organe permanent soit doté des moyens indispensables pour poursuivre et intensifier son action. Le sixième rapport ne marque guère de progrès sur de nombreux points importants. M. Bousch s'est inquiété du nombre croissant de morts et d'accidents graves ainsi que de l'augmentation des accidents collectifs dus à des affaissements de terrains et à des effondrements de galeries.

M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que le travail de l'organe permanent se poursuivrait dans la limite de ses responsabilités et de ses possibilités. Il ne faut cependant pas s'attendre à des résultats immédiats ni spectaculaires. La Commission a pris acte des suggestions et des observations émises par le Parlement européen et les transmettra à l'organe permanent.

Monographie professionnelle européenne pour la formation d'ouvriers qualifiés sur machines-outils. (27 novembre). Le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de recommandation sur l'utilisation de cette monographie (rapport (doc. 154) de M. Jarrot (UDE, fr.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique). M. Liogier (UDE, fr.) en présentant ce rapport a insisté sur l'importance fondamentale et exemplaire de cette première monographie qui, comme l'a souligné M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission européenne, doit ouvrir la voie à toute une série de monographies dans d'autres secteurs d'activités et constitue un premier pas vers l'harmonisation de la formation professionnelle dans les Etats membres. C'est aussi l'avis de M. Müller (dém. chr. all.) et de Mlle Lulling (soc. lux.) qui, au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé cette recommandation et la résolution qui demande à la Commission de poursuivre ses activités dans ce domaine et fait plusieurs

suggestions pour l'établissement de telles monographies. Celles-ci devraient être limitées à un certain nombre de professions de base prises parmi les plus intéressantes du point de vue de la libre circulation des travailleurs.

Normes sanitaires pour le transport des viandes fraîches et des animaux des espèces bovine et porcine (27 novembre). Le Parlement a approuvé dans leurs grandes lignes les propositions de règlements sur la base d'un rapport (doc. 149) de M. Behrendt (soc. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique.

Fabrication et commerce de jus de fruits et produits similaires (27 novembre). Une difficulté ayant surgi à propos d'un amendement concernant le jus de fruits obtenu à partir de concentré, le rapport (doc. 138) de M. Ricci (dém. chr. it.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, a été renvoyé en commission à la demande de M. Müller (dém. chr. all.), président de la commission compétente.

#### Les transports (24 et 26 novembre)

Le Parlement a approuvé la résolution présentée dans le rapport (doc. 150), fait par M. De Gryse (dém. chr. belge), au nom de la commission des transports sur une proposition modifiant l'article 5 du règlement relatif à l'instauration d'un système de tarifs à fourchettes pour les transports de marchandises par route. Le Parlement demande la suppression des deux premiers paragraphes du nouvel article 5 proposé par la Commission européenne. M. Bousquet (fr.), au nom du groupe de l'UDE, a donné sa préférence au texte de la Commission européenne. M. Bodson, membre de cette dernière s'est déclaré d'accord avec le texte proposé par la commission parlementaire.

Le Parlement a donné un avis favorable sous réserve de quelques modifications à deux propositions de directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives - à diverses caractéristiques techniques des véhicules à moteur (rapport (doc. 137) de M. Cousté (UDE, fr.) - aux tracteurs agricoles à roues (rapport (doc. 136) de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.)). Ces deux rapports ont été présentés au nom de la commission des transports.

Le Parlement européen, dans les résolutions adoptées à l'issue du débat, a demandé notamment que le régime optionnel (application de

la législation communautaire si le produit doit circuler dans les pays du marché commun ou de la législation nationale si le produit est destiné seulement au marché intérieur) prévu dans les directives soit limité, afin d'arriver, dans un délai de cinq ans, à une législation communautaire unique.

MM. Richarts (dém. chr. all.) et Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, ont insisté sur l'importance de ces textes pour la sécurité et la santé des populations de la Communauté et ont vivement critiqué la carence des ministres des transports de la Communauté qui ont encore remis leur réunion au sein du Conseil des Communautés. M. Bodson, membre de la Commission européenne, a insisté sur l'amélioration de l'infrastructure routière et sur la réglementation sévère de l'accès à la profession de transporteur routier. M. Colonna di Paliano, membre de la Commission européenne, a mis l'accent sur la nécessité de supprimer rapidement les obstacles techniques aux échanges dans l'intérêt de l'accès à l'ensemble des marchés communautaires par tous les intéressés.

#### Mode de fonctionnement des comités institués par le droit communautaire dérivé (26 novembre)

Le Parlement a discuté de deux questions orales avec débat déposées par la commission des affaires sociales et de la santé publique et la commission juridique. Ces deux questions (n° 5/69 et 6/69) demandent à la Commission européenne et au Conseil de définir leur position sur les observations et propositions faites dans le rapport de la commission juridique au sujet du fonctionnement des comités institués par le droit communautaire dérivé (voir P.E. Informations 1968/6). Les commissions parlementaires s'inquiètent de ce que la procédure instituée au sein de ces comités ne porte atteinte aux compétences de la Commission européenne. M. Müller (dém. chr. all.), président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, a souligné notamment que ces comités ne devaient pas avoir de pouvoir de décision.

M. De Koster, président en exercice du Conseil, a précisé que les comités créés par le Conseil ont un rôle purement consultatif et ne disposent d'aucun pouvoir de décision. Ils sont créés en conformité avec le traité et en parfait accord avec la Commission européenne. Les Etats membres ayant encore des intérêts vitaux dans bien des domaines, il est indispensable que l'on puisse veiller au maintien d'un équilibre entre les intérêts de ces Etats et ceux de la Communauté.

Pour M. De Koster, il apparaît excessif de prétendre que le Parlement doit être consulté en cas de litige car les problèmes posés sont trop techniques.

M. Rey, président de la Commission européenne, a déclaré que la procédure des comités de gestion était satisfaisante, mais il n'en est pas de même pour les comités de réglementation dont les mécanismes ne sont pas toujours politiquement heureux. Il en est ainsi pour le comité vétérinaire au sujet duquel la position de la Commission diffère de celle du Conseil. Pour les nouveaux comités prévus, la Commission a obtenu le pouvoir de statuer quand une décision n'est pas prise en temps utile par le Conseil, quitte au Conseil à la revoir ultérieurement.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Deringer (all.) ne croit pas souhaitable que le Parlement soit un arbitre entre le Conseil et la Commission et craint que l'activité de la Commission ne consiste à consulter de plus en plus directement les gouvernements. Mlle Lulling (lux.), au nom du groupe socialiste, a vivement critiqué l'attitude du Conseil et a précisé qu'en matière exécutive c'est à la Commission et non au Conseil de prendre les décisions. Le groupe a confiance en l'esprit communautaire de la Commission à qui l'on peut laisser la responsabilité de décider.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Jozeau-Marigné (fr.) a rappelé la procédure des différents comités de gestion, de réglementation et de consultation et a souligné qu'il ne fallait pas que, par un moyen avoué ou inavoué, on puisse réaliser un transfert des compétences des institutions et notamment des pouvoirs de contrôle du Parlement.

Aucune proposition de résolution n'ayant été déposée, le débat a été clos.

#### Rapprochement des législations dans la Communauté (27 novembre)

La commission juridique a présenté un rapport (doc. 130) fait par M. Dittrich (dém. chr. all.) sur certaines questions fondamentales et de procédure relatives au rapprochement des législations dans la Communauté. Le rapporteur a exposé les fonctions et les objectifs de rapprochement des législations prévues par le traité CEE et s'est demandé dans quelle mesure le traité constitue une base pour ce rapprochement. Enfin, il a défini les critères devant présider à sa mise en oeuvre : sélection des matières, examen cas par cas, méthode claire et rationnelle. La commission parlementaire présentera un

rapport portant davantage sur les détails dès que la Commission européenne lui aura transmis un programme général pour le rapprochement des législations.

M. von der Groeben, membre de la Commission européenne, a exposé la conception de la Commission sur ce problème. Les limites de la Commission découlent du traité et des moyens mis à sa disposition pour aboutir à des décisions politiques. Le rapprochement des législations doit assurer un fonctionnement raisonnable et équilibré du marché commun. Il ne s'agit pas de trouver nécessairement une moyenne arithmétique entre les législations nationales et communautaires, mais d'assurer le fonctionnement normal de la Communauté. Ces principes doivent s'appliquer pour le choix des domaines où le rapprochement est possible et nécessaire et aussi pour le choix des critères. L'établissement d'un programme général, a poursuivi M. von der Groeben, constitue une tâche difficile pour la Commission. Il faut chercher avant tout à obtenir qu'une majorité des 2/3 au Conseil soit suffisante en la matière.

MM. Deringer (dém. chr. all.), Dehousse (soc. belge) et Romeo (lib. it.) ont réclamé, au nom de leurs groupes politiques, l'élaboration d'un programme général de rapprochement des législations et se sont déclarés d'accord pour le renvoi en commission du rapport de M. Dittrich.

#### Protection et uniformité juridiques dans la législation douanière et commerciale (27 novembre)

Le Parlement a discuté un rapport (doc. 129) présenté par M. Lautenschlager (soc. all.), au nom de la commission juridique, sur l'octroi de la protection juridique et la création et la garantie de l'uniformité juridique dans le domaine de la législation douanière et commerciale européenne, ainsi que sur les problèmes juridiques et institutionnels y afférents. Après un bref débat, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il constate que les litiges survenant dans le domaine du droit douanier européen ressortissent essentiellement à la compétence des instances nationales, dont les voies de droit et les procédures diffèrent en la matière, alors que les instances communautaires n'interviennent que dans des proportions limitées. Le Parlement souligne la nécessité d'améliorer la protection juridique dans ce domaine et de rapprocher progressivement les dispositions matérielles et procédurales, afin d'assurer une protection juridique équivalente dans tous les Etats membres. Le Parlement recommande à

la Commission et au Conseil d'insérer dans les directives en matière douanière une clause générale faisant obligation aux Etats membres de prévoir au moins le contrôle juridictionnel des décisions de leurs administrations et invite la Commission à élaborer un programme général d'harmonisation des législations douanières.

° °  
°

La prochaine session aura lieu à Strasbourg du 9 au 12 décembre et sera consacrée, notamment, à l'échange de vues entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur la situation actuelle et l'avenir des Communautés après la conférence de La Haye ainsi qu'aux propositions concernant les ressources propres et les pouvoirs budgétaires du Parlement européen.



### III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

#### COMMISSION POLITIQUE (1)

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

14 octobre à Rome - 28 octobre à Bruxelles - 31 octobre à Luxembourg - 14 et 21 novembre à Bruxelles

Problèmes fondamentaux de la politique européenne et communautaire.  
Adoption d'un rapport de M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)  
(voir 1ère partie).

Relations commerciales des Etats membres avec les pays tiers.  
Adoption d'un avis de M. Giraudo (dém.-chr. it.) à la commission des relations économiques extérieures: invite la Commission européenne à proposer une procédure permettant l'intervention du Parlement dans la phase finale des accords commerciaux (voir 2e partie).

Ressources propres et pouvoirs budgétaires du Parlement européen.  
Adoption d'un avis de M. Furler (dém.-chr. all.) à la commission des finances et des budgets: invite la Commission européenne à retirer la partie de sa proposition concernant le Parlement européen relative à la première phase et à soumettre au Conseil une proposition unique correspondant à celle initialement prévue pour la seconde phase. Au moment de l'introduction de ressources propres, le Parlement doit simultanément disposer de véritables pouvoirs budgétaires.

#### COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Présidente: Mme Elsner (soc. all.)

6 et 7 novembre à Berlin - 18 novembre à Bruxelles - 27 novembre à Strasbourg

Régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles. Adoption d'un rapport de M. Romeo (lib. it.) (voir 2e partie).

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de la réévaluation du D.M. Adoption de l'avis de M. De Winter (dém.-chr. belge) à la commission de l'agriculture: accord avec la position de cette commission (voir 2e partie).

Rapprochement des législations relatives aux dénominations textiles. Adoption d'un rapport de M. Boersma (dém.-chr. néerl.)

Réforme du fonds social européen. Adoption d'un avis de M. Bersani (dém.-chr. it.) à la commission des affaires sociales et de la santé publique: approbation de la "philosophie politique" pronée par la Commission européenne dans sa communication.

Echange de vues à Berlin avec le président et les membres de l'office fédéral des cartels, sur des questions fondamentales du droit des cartels et leurs répercussions sur la politique européenne de la concurrence.

Désignation de M. Mitterdorfer (dém.-chr. it.) comme rapporteur sur la politique régionale dans la Communauté et de M. Behrendt (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur l'organisation du marché des fibres textiles.

#### COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président: M. Spénale (soc. fr.)

31 octobre - 7, 14 et 21 novembre à Bruxelles - 26 et 27 novembre à Strasbourg

Projet de budget des Communautés pour 1970. Adoption du rapport de M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de la réévaluation du D.M. Adoption de l'avis de M. Cointat (UDE, fr.) (voir 2e partie).

Problèmes budgétaires d'Euratom. Adoption d'une question orale à la Commission européenne (M. Posthumus (soc. néerl.), rapporteur) (voir 2e partie).

Modalités permettant de constater et de compenser les détournements de recettes douanières. Adoption du rapport de M. Spénale (soc. fr.).

Réforme du Fonds social européen. Adoption de l'avis de M. Galli (dém.-chr. it.) à la commission des affaires sociales.

Ressources propres et pouvoirs budgétaires du Parlement. Réunion commune avec la commission politique en vue de la préparation du rapport de M. Spénale qui sera présenté au cours de la prochaine session (9 au 12 décembre) du Parlement.

Prélèvement CECA. Echange de vues avec les membres des commissions économique, des affaires sociales, de l'énergie. La commission parlementaire a décidé de proposer à la Commission européenne le maintien à 0,30 % du taux de prélèvement sur la production de charbon et d'acier de la Communauté.

Désignation de rapporteurs. M. Rossi (lib. fr.) sur des mesures particulières et temporaires à appliquer aux fonctionnaires d'Euratom - M. Borocco (UDE, fr.) sur le budget CECA pour 1970.

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président: M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

23 et 24 octobre - 6, 7, 18 et 19 novembre à Bruxelles - 26 novembre à Strasbourg

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de la réévaluation du D.M. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 2e partie).

Unification des régimes d'importation dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes. Adoption du rapport de M. Mauk (lib. all.) (voir 2e partie).

Détermination de la grille communautaire de classement des carcasses de porc. Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Mesures spéciales en vue de l'amélioration de la production de la commercialisation dans le secteur des agrumes communautaires. Adoption du rapport de M. Scardaccione (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Six règlements concernant le secteur des fruits et légumes. Adoption du rapport de M. Mauk (lib. all.) (voir 2e partie).

Calcul du prélèvement au titre des sucres divers d'addition. Adoption du rapport de M. Mauk (lib. all.) (voir 2e partie).

Date d'extension du champ d'application des certificats d'importation, d'exportation ou de préfixation à toute la Communauté. Adoption du rapport de M. Dröschner (soc. all.) (voir 2e partie).

Organisation du marché du sucre. Adoption du rapport de M. Klinker (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Conditions du concours du FEOGA. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 2e partie).

Normes sanitaires concernant les viandes fraîches et les animaux des espèces bovines et porcines. Adoption de l'avis de M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) à la commission des affaires sociales: demande de modification concernant le fonctionnement du comité vétérinaire (voir 2e partie).

Rapprochement des législations concernant les tracteurs à roues. Adoption de l'avis de M. Briot (UDE, fr.): approbation de la directive (voir 2e partie).

Régime d'échanges applicables à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles. Adoption de l'avis de M. Radoux (soc. belge) à la commission économique (voir 2e partie).

Financement de la politique agricole commune. Adoption de l'avis de M. Vredeling (soc. néerl.) à la commission des finances et des budgets: propositions conformes, pour l'essentiel, aux exigences du Parlement.

Remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres. Adoption de l'avis de M. Vredeling (soc. néerl.) à la commission des finances et des budgets.

Réforme du Fonds social européen. Adoption de l'avis de M. Dewulf (dém.-chr. belge) à la commission des affaires sociales.

Convention d'association CEE-EAMA - Accord d'association CEE-Est africain. Adoption de deux avis de M. Briot (UDE, fr.) à la commission des relations avec les pays africains et malgache.

Désignation de rapporteurs. M. Blondelle (lib. fr.) sur l'organisation du marché des fibres textiles - M. Dröscher (soc. all.) sur certaines normes de commercialisation applicables aux produits d'oeufs - M. Lücker (dém.-chr. all.) sur le memorandum de la Commission concernant l'équilibre des marchés agricoles.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

23, 29 et 30 octobre - 12 et 21 novembre à Bruxelles

Rapport de l'organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille. Adoption du rapport de M. Bergmann (soc. all.) (voir 2e partie).

Monographie professionnelle pour la formation d'ouvriers qualifiés sur machines-outils. Adoption du rapport de M. Jarrot (UDE, fr.) (voir 2e partie).

Fabrication et commerce des jus de fruits et produits similaires. Adoption du rapport de M. Ricci (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Normes sanitaires concernant les viandes fraîches et les animaux des espèces bovines et porcines transportés dans la Communauté. Adoption du rapport de M. Behrendt (soc. all.) (voir 2e partie).

Réforme du Fonds social européen. Adoption d'un rapport de Mlle Lulling (soc. lux.). La commission parlementaire a eu un échange de vues sur ce sujet avec des représentants des organisations d'employeurs (UNICE, COPA et CEEP) et des organisations de travailleurs (CISL, CMT et CGT/CGIL).

Prélèvement CECA (voir commission des finances et des budgets).

## COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

14 octobre à Rome - 31 octobre - 17 novembre à Bruxelles -  
24 novembre à Strasbourg

Relations CEE-Amérique latine. Adoption d'un rapport de M. De Winter (dém.-chr. belge) (voir 2e partie).

Uniformisation progressive des accords relatifs aux relations commerciales des Etats membres avec les pays tiers et la négociation des accords communautaires. Adoption d'un rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Accord international sur les céréales. Adoption d'une résolution présentée par M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

Nouvelle convention d'association CEE-EAMA. Adoption d'un avis de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) à la commission des relations avec les pays africains et malgache : avis favorable aux dispositions de la nouvelle convention qui constituent un progrès par rapport à celles de l'ancienne convention.

Produits transformés à base de fruits et légumes. Adoption d'un avis de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) sur l'unification des régimes d'importation (voir 2e partie) et d'un avis de M. Bregégère (soc. fr.) à la commission de l'agriculture sur le calcul du prélèvement au titre des sucres divers d'addition (voir 2e partie).

Règlements concernant le secteur des fruits et légumes. Adoption d'un avis de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) à la commission de l'agriculture : avis favorable sous réserve de quelques demandes de modification (voir 2e partie).

Organisation du marché du sucre. Adoption d'un avis à la commission de l'agriculture (lettre de M. Kriedemann, soc. all.) (voir 2e partie).

Désignation de rédacteurs d'avis. M. Bregégère (soc. fr.) sur la première orientation pour une politique énergétique communautaire - M. Baas (lib. néerl.) sur le nouvel accord d'association CEE-Est africain - M. Boano (dém.-chr. it.) sur l'organisation du marché des fibres textiles.

## COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président: M. Deringer (dém.-chr. all.)

24 octobre - 6 novembre à Bruxelles - 17 novembre à Paris

Rapprochement des législations dans la Communauté. Adoption du rapport de M. Dittrich (dém.-chr. all.) sur certaines questions fondamentales et de procédure (voir 2e partie).

Protection juridique, établissement et maintien de l'uniformité juridique dans le domaine de la législation douanière et commerciale européenne. Adoption du rapport de M. Lautenschlager (soc. all.) (voir 2e partie).

Liberté d'établissement et libre prestation des services. Poursuite de l'examen des directives relatives aux dentistes, pharmaciens et ingénieurs. Echange de vues avec des experts de la profession d'ingénieur français, belges, italiens et hollandais.

Désignation de rapporteurs. M. Bermani (soc. it.) sur deux directives relatives au rapprochement des législations concernant les compteurs de liquides autres que l'eau et les instruments de pesage à fonctionnement automatique - M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur la modification des art. 22 et 26 du règlement du Parlement européen.

M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) a été chargé de rédiger un avis sur le problème de la consultation de l'Assemblée à la suite d'une initiative du Conseil ou à l'initiative de la Commission européenne.

## COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président: M. Leemans (dém.-chr. belge)

20 et 31 octobre - 10 novembre à Bruxelles

Poursuite de la recherche communautaire dans le cadre de l'Euratom. Adoption du texte d'une question orale avec débat à la Commission européenne (voir 2e partie).

Liberté d'établissement pour les activités de recherche. Adoption d'un avis de M. Biaggi (lib. it.) à la commission juridique: approbation des directives - procéder progressivement - inclure les programmes d'études techniques dans un cadre équivalent mais non identique.

Prélèvement CECA (voir commission des finances et des budgets).

## COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président: M. Posthumus (soc. néerl.)

27 octobre - 13 novembre à Bruxelles - 25 novembre à Strasbourg.

Rapprochement des législations relatives aux tracteurs à roues. Adoption d'un rapport de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) (voir 2e partie).

Rapprochement des législations relatives à certaines caractéristiques des véhicules à moteur. Adoption d'un rapport de M. Cousté (UDE, fr.) (voir 2e partie).

Tarifs à fourchettes pour les transports routiers de marchandises. Adoption d'un rapport de M. De Gryse (dém.-chr. belge) (voir 2e partie).

## COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président: M. Glinne (soc. belge)

27 octobre - 6 novembre à Bruxelles

Situation politique actuelle en Grèce. Le président de la commission parlementaire a été chargé de prendre contact avec le comité international de la Croix rouge au sujet du sort des détenus politiques et notamment des membres grecs de la commission parlementaire mixte CEE-Grèce.

M. Habib-Deloncle (UDE, fr.) a été élu premier vice-président de la commission.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET  
MALGACHE (12)

Président: M. Achenbach (lib. all.)

7 novembre-17 novembre à Bruxelles - 24 novembre à Strasbourg

Nouvelle convention d'association CEE-EAMA et nouvel accord d'association CEE-Est africain. Poursuite de l'examen des projets de rapports de MM. Achenbach (lib. all.) et Bersani (dém.-chr. it.).

Résultats de la réunion de la commission paritaire CEE-EAMA.  
Valeur du dialogue eurafricain - résultats concrets obtenus à Niamey (voir 4e partie).

## IV. AUTRES INFORMATIONS

### GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président : M. Illerhaus (all.)

15 et 16 octobre à Rome

Préparation de la conférence au sommet. Rapport de M. E. Martino, membre de la Commission européenne. Le groupe considère indispensable que la conférence marque une relance authentique de la politique européenne et estime qu'elle doit exprimer clairement sa volonté : - de réaliser l'union politique - d'instaurer des politiques économique, monétaire et fiscale communes - de mettre en oeuvre le projet d'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct - d'engager sur le champ des négociations avec les pays européens qui ont demandé à adhérer à la Communauté - de relancer une politique commune de la recherche scientifique et technologique - d'encourager la coopération dans le domaine de la culture et de l'enseignement.

Problèmes liés à la fin de la période transitoire. Rapport de M. E. Martino. Examen des problèmes politiques, économiques et juridiques qui découlent de l'application des traités et de la situation réelle de la Communauté. Pour le groupe bien que la Communauté ait atteint des objectifs importants, le Conseil n'a pas encore pris, dans de multiples secteurs, les décisions nécessaires à un développement véritablement équilibré. La raison profonde en est la non-application du régime des décisions à la majorité du Conseil et l'absence d'une politique étrangère concertée.

Le groupe a souligné, qu'en tout état de cause, à l'expiration de la période transitoire, toutes les dispositions du traité directement applicables entreront en vigueur, même en l'absence de règlements d'application. La Commission et le Conseil sont invités à prendre toutes dispositions afin de garantir le fonctionnement du Marché commun. Enfin, le groupe a insisté sur la nécessité d'informer les citoyens de la Communauté sur l'importance que revêt l'expiration de la période transitoire.

Politique régionale européenne. Rapports de MM. Boersma (néerl.) et Bersani (it.). Le groupe réclame un accroissement des compétences et des possibilités financières des institutions communautaires ainsi qu'une coordination plus étroite des politiques régionales nationales. Le groupe aura à coeur le développement harmonieux des activités économiques et la création de conditions d'existence équitables dans toutes les régions de la Communauté.

M. Lücker (all.) a été élu président du groupe, le 25 novembre à Strasbourg, en remplacement de M. Illerhaus qui ne s'était pas représenté aux dernières élections au Bundestag.

## GROUPE SOCIALISTE

Président : M. Vals (fr.)

16 et 17 octobre à Amalfi

Examen du problème lié à la reprise du processus d'intégration européenne. (Le Sommet de La Haye, le passage à la phase définitive, les ressources propres de la Communauté, les pouvoirs budgétaires, l'élection directe du Parlement européen, l'élargissement de la Communauté). Document de travail rédigé par MM. Radoux (belge) et Vals (français). Le groupe souhaite que les chefs d'Etat ou de gouvernement aillent au-delà des déclarations faites à Bonn en juillet 1961 et que leurs propos soient traduits dans la réalité par le Conseil de ministres des Communautés.

Le Parlement européen doit disposer automatiquement de pouvoirs budgétaires dès que des ressources propres seront attribuées à la Communauté. Le groupe s'est prononcé ensuite pour l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement.

Sur la base d'un rapport oral de M. Glinne (belge), le groupe socialiste a considéré, en principe comme valable, du point de vue juridique, la suspension de l'accord d'association C. E. E. -Grèce aussi longtemps qu'un régime démocratique n'aura pas été rétabli en Grèce.

## GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président : M. Berkhouwer (néerl.)

16 et 17 octobre à Stuttgart - 26 novembre à Strasbourg

Harmonisation des charges fiscales et sociales dans la Communauté. Document de travail de M. Biaggi (it.). Le groupe se prononce pour le développement rapide de l'harmonisation des charges fiscales et la définition d'une politique fiscale globale ayant pour objet de faire porter par les entreprises des charges d'impôts empêchant toute distorsion de concurrence. Le groupe préconise une harmonisation générale des systèmes de sécurité sociale des Etats membres et recommande la présentation de budgets sociaux comparables. Il souhaite que les droits de la femme soient partout pleinement respectés et que la femme qui travaille soit traitée sans discrimination.

Poursuite de la construction européenne. Le groupe attend des chefs d'Etat ou de gouvernement qu'ils s'engagent sans équivoque dans la voie de l'union politique. Cela implique des propositions et des décisions claires, notamment dans l'ordre économique, monétaire et social comme à l'égard des grands problèmes mondiaux.

L'avenir du marché commun agricole. Le groupe affirme son attachement à une forme d'exploitation agricole à caractère personnel. Il s'est préoccupé des difficultés résultant des modifications de la parité monétaire, d'une organisation rationnelle des marchés mondiaux et des prix des produits agricoles qui doivent être déterminés en fonction des coûts de revient constatés dans des exploitations convenablement structurées et convenablement gérées de manière à assurer un revenu équitable aux agriculteurs. Enfin le groupe estime que le problème de l'équilibre entre productions et débouchés doit être recherché par une meilleure orientation de la production et par la mise en place d'une politique commerciale commune adéquate.

En ce qui concerne la communication de la Commission relative à l'équilibre des marchés agricoles, le groupe constate qu'elle aboutit à une baisse généralisée de plusieurs prix agricoles et conduit à une nouvelle détérioration du revenu des agriculteurs. Le groupe se prononce contre les propositions de la Commission qui ont pour premier résultat d'accentuer gravement le malaise qui existe chez les agriculteurs de la Communauté.

M. Berkhouwer (néerl.) a été élu, le 26 novembre, président du groupe, en remplacement de M. Pleven, ministre de la justice qui n'est plus membre du Parlement européen.

COMMISSION PARITAIRE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE  
DE L'ASSOCIATION C. E. E. - E. A. M. A.

20 au 24 octobre à Niamey

Président : M. Achenbach (lib. all.) assisté de M. Rakotozafimahery (Madagascar), vice-président.

MM. De Koster, président en exercice du Conseil de ministres, et Rochereau, membre de la Commission européenne, ont assisté à la réunion.

Examen et adoption du projet de rapport présenté par M. Laudrin (U. D. E., fr.) sur le rapport général d'activité du Conseil d'association et premier examen du projet de rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) sur les problèmes de l'industrialisation des Etats associés et les moyens à mettre en oeuvre pour l'accélérer. La Commission est parvenue à définir une solution pragmatique au vieux conflit entre les tenants du mondialisme et ceux du régionalisme et à une délimitation précise des obstacles que peut rencontrer l'industrialisation des E. A. M. A. Le premier point est d'importance au moment où d'autres instances internationales (O. C. D. E. - C. N. U. C. E. D.) risquent de se trouver à nouveau confrontées à des discussions par trop théoriques. Le second permettra, lors de la réunion que la Commission paritaire tiendra à Hambourg en janvier prochain, de se consacrer aux problèmes encore en suspens et plus particulièrement celui de la coordination des aides financières extérieures à l'Afrique.

Première discussion du rapport que M. Rakotozafimahery présentera à Hambourg sur les modifications à apporter au règlement intérieur de la Conférence.

La prochaine réunion de la Commission paritaire aura lieu à Hambourg les 8 et 9 janvier 1970 immédiatement avant la réunion que la Conférence parlementaire de l'association doit tenir du 12 au 15 du même mois.





Mlle Lulling (n° 204/69, 1. 8. 69) à la Commission sur l'indemnité de dépaysement et mouvements de transfert de personnel intervenus en raison de la fusion des exécutifs communautaires.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 133 du 18 octobre 1969 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Bading (n° 180/69, 2. 7. 69) à la Commission sur l'harmonisation des législations douanières.

M. Oele (n° 218/69, 14. 8. 69) à la Commission sur les travaux sur demande à effectuer pour des tiers par le centre commun de recherche d'Euratom.

M. Califice (n° 226/69, 27. 8. 69) à la Commission sur les répercussions de la dévaluation du franc français pour les travailleurs frontaliers.

M. Vredeling (n° 255/69, 8. 9. 69) au Conseil sur la réponse du Conseil à des questions orales.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 135 du 23 octobre 1969 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Glinne (n° 190/69, 11. 7. 69) à la Commission sur la réglementation antitrust de la Communauté économique européenne.

M. Illerhaus (n° 200/69, 30. 7. 69) à la Commission sur le traité de commerce franco-soviétique.

M. Vredeling (n° 211/69, 8. 8. 69) à la Commission sur l'application de la procédure de l'article 169 du traité C. E. E. à l'égard du gouvernement néerlandais.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 141 du 30 octobre 1969 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Deringer (n° 27/69, 3. 4. 69) à la Commission sur les mesures entravant les activités des hommes d'affaires étrangers en France.

M. Vredeling (n° 116/69, 30.5.69) à la Commission sur la limitation des achats à l'intervention pour certaines céréales en république fédérale d'Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

M. Vredeling (n° 169/69, 27.6.69) à la Commission sur la conférence des Nations unies sur l'huile d'olive.

M. Cousté (n° 206/69, 1.8.69) à la Commission sur la sécurité routière dans les pays membres de la Communauté.

M. Vredeling (n° 208/69, 8.8.69) à la Commission sur la création d'un comité paritaire consultatif pour les problèmes sociaux dans le secteur de la pêche.

M. Vredeling (n° 212/69, 8.8.69) à la Commission sur les subventions à l'élevage porcin en France.

M. Vredeling (n° 213/69, 8.8.69) à la Commission sur la politique commune de la pêche.

M. Vredeling (n° 216/69, 14.8.69) à la Commission sur la position dominante de certaines sociétés productrices de lampes électriques.

M. Burger (n° 221/69, 26.8.69) au Conseil sur la procédure de vote au sein du Conseil.

M. Vredeling (n° 224/69, 26.8.69) à la Commission sur la procédure de vote au sein du Conseil.

Mlle Flesch (n° 227/69, 27.8.69) à la Commission sur le changement d'équipement du Centre de calcul à Luxembourg.

M. Vredeling (n° 234/69, 29.8.69) à la Commission sur l'interdiction d'importer des tomates néerlandaises en Italie.

M. Oele (n° 240/69, 2.9.69) au Conseil sur la participation des Etats non-membres aux discussions sur une convention relative à l'octroi d'un brevet européen.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 142 du 31 octobre 1969 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 137/69, 6.6.69) à la Commission sur les mesures de protection appliquées par la France à l'importation de viande de l'espèce chevaline.





M. Oele (n° 243/69, 2.9.69) à la Commission sur l'évolution récente en matière de distorsions de concurrence dans la construction navale.

M. Vredeling (n° 244/69, 5.9.69) à la Commission sur la préparation de la "deuxième décennie du développement" des Nations unies.

M. Vredeling (n° 252/69, 8.9.69) à la Commission sur la rencontre entre les dirigeants des organisations des travailleurs agricoles et du C.O.P.A.

M. Cousté (n° 258/69, 10.9.69) à la Commission sur la circulation des véhicules usagés.

Mme Elsner (n° 265/69, 16.9.69) à la Commission sur la coordination dans le domaine des problèmes monétaires.

M. Vredeling (n° 270/69, 19.9.69) à la Commission sur les mesures d'intervention pour le beurre en France et pour les céréales dans la république fédérale d'Allemagne.

o

o

o

#### BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg - Tél. 11.28.81

PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles - Tél. 227.22.28

ROME, via del Corso, 184 - Tél. 67.05.07